



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUVEZER

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

004-210400255-DE-2026_033-DE

AGEDT

Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Vote(s) pour : 11

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

*vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Gilles
BARTOLINI,*

Présents : Gilles BARTOLINI, Elodie BAQUIER, Eric CASA, René
SALMIERI, Anne-Marie GIAGHEDDU, Sandra DAVID, Gilles
GERARD, Vitor DE SA MONTEIRO, Sonia BONNET, Philippe
PAUL, Alice TROTABAS

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Alice TROTABAS

Objet: Délibération sur le budget primitif - BEAUVEZER 2026 - DE_2026_033

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de
la Commune BEAUVEZER,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BEAUVEZER pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

04-210400255-DE_2026_033-DE

A G E D I

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant

En recettes à la somme de : 1 622 240,4

En dépenses à la somme de : 1 622 240,4

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	368 530,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	262 200
014	Atténuations de produits	49 910
023	Virement à la section d'investissement	234 451,77
042	Section à section	22 201
65	Autres charges de gestion courante	215 000
66	Charges financières	4 100
67	Charges spécifiques	500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 156 892,83

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	379 181,83

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

domaine.004-210400255-DE_2026_033-DE

13 600

A G E D I

70	Prod. services, domaine ventes diverses	
73	Impôts et taxes	253 000
731	Fiscalité locale	209 200
74	Dotations et participations	135 211
75	Autres produits de gestion courante	83 700
77	Produits spécifiques	83 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 156 892,83

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	105 194,8
16	Emprunts et dettes assimilées	50 100
20	Immobilisations incorporelles	21 000
21	Immobilisations corporelles	289 052,77
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		465 347,57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	234 451,77
024	Produits des cessions d'immobilisations	83 000
040	Section à section	22 201
10	Dotations, fonds divers et	74 385,8

	réserves	
13	Subventions d'investissement	50 809
16	Emprunts et dettes assimilées	500
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		465 347,57

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
 Date de réception de l'AR: 04/05/2026
 004-210400255-DE_2026_033-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire
 Gilles BARTOLINI**

